

# **Plan axé sur les résultats publié 2007/08**

---

**Ministère de la Formation et des Collèges et Universités**

**This document is available in English**

## TABLE DES MATIÈRES

|                                                               |    |
|---------------------------------------------------------------|----|
| Vue d'ensemble du ministère                                   |    |
| Objectifs généraux, mandat, priorités et résultats.....       | 3  |
| Organigramme.....                                             | 14 |
| Lois.....                                                     | 15 |
| Organismes, conseils et commissions.....                      | 16 |
| Information financière du ministère.....                      | 18 |
| Dépenses prévues du ministère .....                           | 18 |
| Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit ..... | 19 |
| <br>Annexe                                                    |    |
| Rapport annuel 2005-2006.....                                 | 21 |
| Dépenses ministérielles 2005-2006.....                        | 25 |
| Rapport annuel 2006-2007 .....                                | 26 |
| Dépenses ministérielles 2006-2007.....                        | 31 |

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU MINISTÈRE

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) est déterminé à doter l'Ontario de la meilleure main-d'œuvre d'Amérique du Nord pour lui donner un avantage concurrentiel dans l'économie du savoir en offrant une éducation et des systèmes d'apprentissage accessibles et de qualité supérieure et en améliorant la reddition de comptes à leur égard.

## MANDAT DU MINISTÈRE

La scolarité et les compétences représentent le fondement de la croissance et de la prospérité futures de l'Ontario. Le gouvernement de l'Ontario considère une main-d'œuvre qualifiée et souple comme la pierre angulaire de sa stratégie économique visant à attirer les investissements, à créer des industries fortes et concurrentielles et à veiller au maintien de la compétitivité de la province à l'échelle mondiale.

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités oriente et façonne les systèmes d'éducation postsecondaire et de formation de la province. Il alloue un financement au titre des dépenses de fonctionnement et d'immobilisations aux collèges et aux universités financés par les deniers publics, il établit les objectifs provinciaux quant à l'utilisation des fonds publics et il élabore des cadres en vue d'atteindre ces objectifs.

Le ministère veille à ce que la totalité des candidates et candidats qualifiés aient accès à une éducation postsecondaire de qualité en établissant des règlements en matière de droits de scolarité et en offrant une aide aux étudiantes et aux étudiants, un financement ciblé et des mécanismes de reddition de comptes.

Dans le domaine de la formation, le ministère élabore des orientations stratégiques en matière d'éducation des adultes et de formation liée au marché du travail, il fixe des normes relatives à la formation professionnelle, par exemple en ce qui a trait à l'accréditation et à l'apprentissage des gens de métier, il gère les programmes provinciaux de formation en milieu de travail et de préparation au marché du travail, notamment en matière d'alphabétisation et de formation de base des adultes, et il entreprend des activités de recherche et de planification en rapport avec le marché du travail.

## PRIORITÉS, RÉSULTATS ET STRATÉGIES DU MINISTÈRE

### *Priorités et résultats*

Le ministère appuie ses objectifs généraux et les priorités du gouvernement « *une population forte, une économie forte* » et « *la réussite scolaire* » par l'entremise de deux stratégies clés : **Emploi Ontario** et **Vers des résultats supérieurs**.

Combinant les programmes provinciaux existants et les programmes transférés du gouvernement fédéral en matière de développement des compétences et de soutien à la formation, **Emploi Ontario** offre des occasions aux jeunes, aux personnes à la recherche d'un emploi, aux nouvelles arrivantes et aux nouveaux arrivants ainsi qu'aux employeurs de participer à l'économie ontarienne florissante fondée sur le savoir.

Le ministère améliore et réorganise l'éducation postsecondaire en Ontario afin de créer un système accessible, pertinent et correspondant aux besoins des étudiantes et des étudiants ainsi qu'aux occasions qui se présentent au sein de l'économie changeante. *Vers des résultats supérieurs* améliore l'accessibilité et la qualité de l'éducation postsecondaire ainsi que les installations – et les établissements d'enseignement postsecondaire seront responsables de l'atteinte de ces objectifs.

## Emploi Ontario

### *Stratégies*

Dans le budget provincial de 2004, le gouvernement s'est engagé à transformer « le système de formation et d'apprentissage en créant un système de formation et d'emploi à guichet unique pour mieux servir les apprentis, les immigrants, les chômeurs et les jeunes qui font la transition de l'école au travail. »

Pour remplir cet engagement, le ministère a réalisé des travaux approfondis pour recentrer ses propres services, tout en négociant le transfert à la province de services fédéraux liés au marché du travail et à la formation.

Le réseau provincial intégré de services de formation et d'emploi a été lancé en novembre 2006. Emploi Ontario permet aux Ontariennes et aux Ontariens d'obtenir de l'information pertinente sur le marché du travail et la formation, et ce, en personne, en ligne ou par téléphone. Il s'agit aussi d'un service de renvoi aidant les gens à trouver le bureau le plus près de chez eux en mesure d'évaluer leurs besoins et de déterminer les services appropriés en matière d'emploi ou de formation.

À la suite des négociations menées avec le gouvernement fédéral, sept programmes gouvernementaux fédéraux ont été transférés au gouvernement de l'Ontario le 1<sup>er</sup> janvier 2007, et le personnel nécessaire à leur prestation a été muté.

Grâce à Emploi Ontario, le ministère a grandement amélioré l'accès aux services de formation et d'emploi dans les collectivités à l'échelle de la province. Cette organisation régionale axée sur la clientèle est en mesure de répondre rapidement et efficacement aux besoins changeants des clientes et des clients et du marché du travail.

### *Activités*

Le ministère a réorganisé sa Division du marché du travail et de la formation et a réaménagé sa structure régionale de sorte à y intégrer les 63 emplacements transférés du gouvernement fédéral et les 670 postes connexes. Les services d'Emploi Ontario sont maintenant offerts dans 900 emplacements et par l'entremise de plus de 1200 organismes partenaires.

Tout en établissant le nouveau système d'Emploi Ontario, le ministère poursuit ses activités en :

- Affectant des sommes aux programmes d'apprentissage *d'Emploi Ontario* en vue d'atteindre son objectif à long terme de porter à 26 000 le nombre de nouveaux apprenties et apprentis inscrits;
- Investissant 135 millions de dollars dans les services d'emploi visant à établir un lien entre les employeurs d'une part et les jeunes et les adultes d'autre part et en mettant en place trois nouveaux centres portant une attention spéciale aux nouvelles arrivantes et aux nouveaux arrivants;
- Affectant près de 70 millions de dollars aux programmes d'alphabétisation et de rattrapage scolaire.

#### *Contribution à la réalisation des priorités et des résultats*

Grâce à Emploi Ontario, les employeurs, les personnes à la recherche d'un emploi, les jeunes ainsi que les nouvelles arrivantes et les nouveaux arrivants peuvent plus facilement trouver la formation qui fera progresser leur carrière, favorisant ainsi leur réussite future.

Les personnes recevant des prestations d'assurance-emploi ou celles qui sont admissibles aux programmes financés en vertu de ce régime peuvent maintenant bénéficier des partenariats établis par *Emploi Ontario* avec le système d'éducation postsecondaire, les employeurs, les groupes de travailleuses et travailleurs et les organismes communautaires.

En 2006-2007, 80 pour cent des clientes et clients du programme Connexion Emploi du ministère ont obtenu un emploi ou ont poursuivi leurs études ou leur formation.

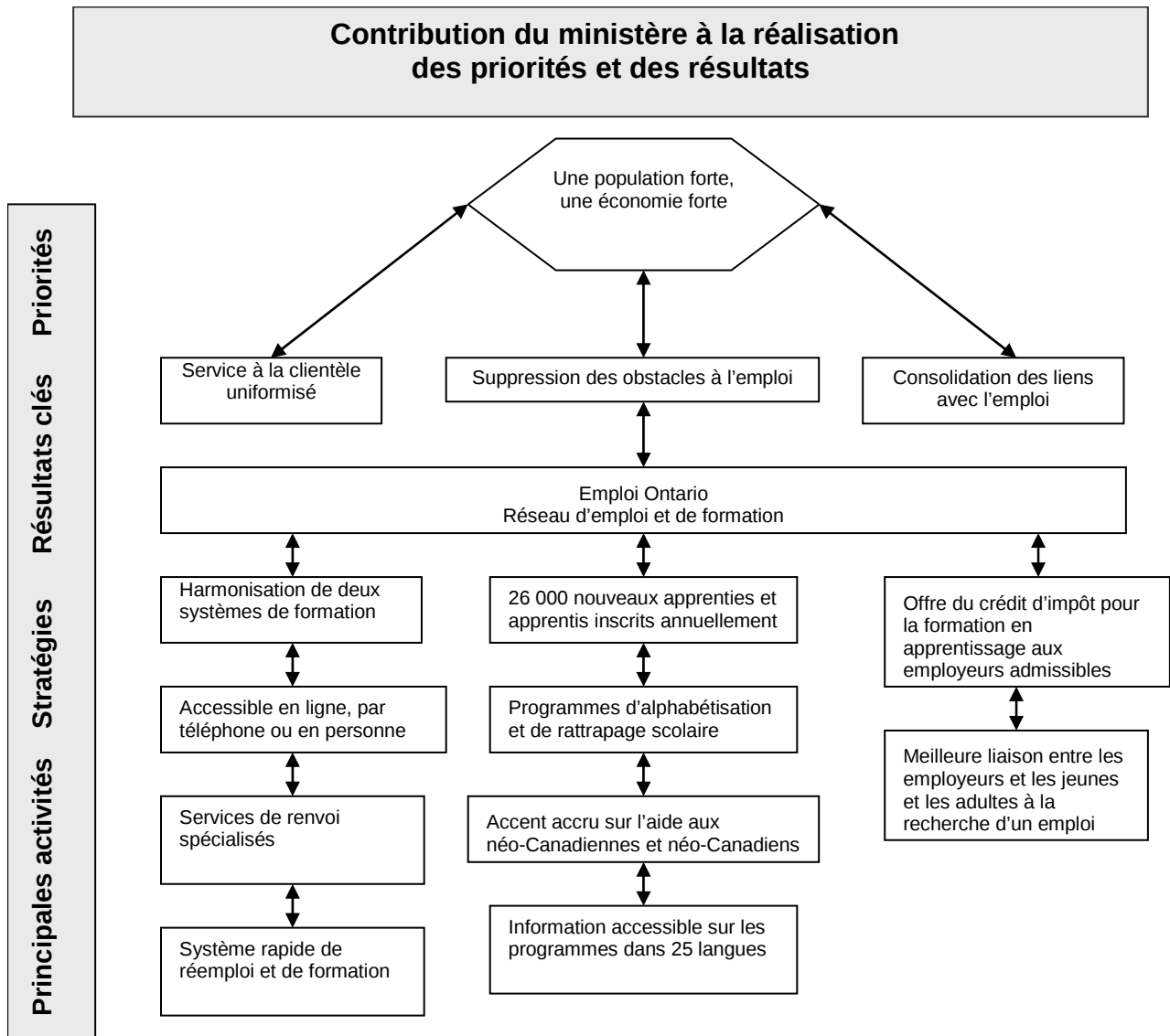
Grâce à *Emploi Ontario*, les entreprises ont plus de facilité à trouver une main-d'œuvre qualifiée. De plus, cet organisme aide les travailleuses et les travailleurs à se recycler et à suivre une formation professionnelle, tout en offrant davantage d'options aux personnes en chômage afin de les aider à améliorer leur avenir.

Au cours de 2007-2008, le ministère :

- Poursuivra la mise en œuvre de son système intégré de formation et d'emploi, répondant aux besoins occasionnés par une transformation rapide de l'économie mondiale, qui met à l'épreuve notre capacité à nous adapter et à appuyer la croissance de nouvelles industries et de nouveaux secteurs d'activité;
- Harmonisera les programmes de formation provinciaux et fédéraux afin de veiller à l'utilisation la plus efficace des ressources, en améliorant la conception des programmes et en évitant les chevauchements;

- Continuera à redéfinir une prestation de programmes efficaces de formation et d'emploi favorisant les investissements et créant des emplois;
- Continuera à inciter le gouvernement fédéral à faire sa part pour appuyer une main-d'œuvre hautement qualifiée.

La mise en place d'un service à la clientèle uniformisé supprimera les obstacles à l'apprentissage, consolidera les liens avec l'emploi et permettra d'offrir, en temps opportun, un soutien et des possibilités à toute la population ontarienne.



## Vers des résultats supérieurs

### Stratégies

*Vers des résultats supérieurs : le Plan d'action du gouvernement McGuinty pour l'éducation postsecondaire* a été dévoilé dans le budget provincial de 2005. Il comporte un investissement pluriannuel historique dans l'éducation postsecondaire, le plus important en 40 ans. D'ici 2009-2010, l'augmentation cumulative des dépenses engagées par la province pour l'éducation postsecondaire, par rapport au financement de base de 2004-2005, atteindra 6,2 milliards de dollars.

Grâce au Plan d'action pour des résultats supérieurs, la population ontarienne aura un accès accru à l'éducation postsecondaire et constatera une amélioration de la qualité de l'enseignement et des installations. De plus, les collèges et les universités auront une plus grande obligation de rendre compte de l'atteinte de ces objectifs.

Des gains perceptibles en matière d'accès, de qualité et de reddition de comptes découlent des activités entreprises dans le cadre de ce plan d'action en 2006-2007, notamment les suivants :

### Accès

- Améliorations additionnelles apportées à l'aide aux étudiantes et aux étudiants en 2006-2007, dont :
  - un investissement supplémentaire de 1,5 milliard de dollars d'ici 2009-2010 pour rendre l'éducation postsecondaire plus abordable pour les familles à faible et moyen revenu. Environ 145 000 étudiantes et étudiants devraient bénéficier des améliorations apportées au chapitre de l'aide aux étudiantes et aux étudiants en 2006-2007;
  - l'élargissement de l'accessibilité aux subventions pour l'accès aux études de façon à en faire bénéficier environ 60 000 étudiantes et étudiants issus de familles gagnant jusqu'à environ 75 000 \$;
  - la mise en place de la Garantie d'accès aux études afin de veiller à ce que chaque étudiante ou étudiant ontarien qualifié ait accès, par l'entremise de programmes d'aide du gouvernement et des établissements, aux ressources nécessaires pour les droits de scolarité, les livres et les frais obligatoires;
  - la mise en œuvre de la Fenêtre d'accès au RAFFO permettant aux étudiantes et aux étudiants de trouver l'aide qu'ils peuvent recevoir du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario pour le programme de leur choix.
- Un cadre totalement réglementé des droits de scolarité lié à l'amélioration de l'accès et limitant la hausse moyenne des droits de scolarité à 100 \$ par année pour les étudiantes et les étudiants des collèges et à 200 \$ pour les étudiantes et les étudiants

des universités. Pour chaque nouveau dollar investi par les étudiantes et les étudiants dans leur éducation, le gouvernement en investit trois.

- À compter de 2006-2007, une somme de 170 millions de dollars engagée pour financer la hausse des inscriptions dans les programmes de premier cycle (100 millions de dollars) et de deuxième et troisième cycle (70 millions de dollars).
- Engagement d'une somme pouvant atteindre 55 millions de dollars d'ici 2009-2010 pour accroître les possibilités d'études pour les Autochtones, les francophones, les personnes handicapées et toute personne qui serait la première de sa famille à fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire. Ces fonds servent à élaborer et à offrir des services favorisant l'accès et améliorant la réussite au cours des études postsecondaires. Le gouvernement a affecté plus de 25 millions de dollars en nouveaux fonds à ces groupes au cours de deux dernières années (2005-2006 et 2006-2007) afin d'augmenter les possibilités liées aux études postsecondaires.

### Qualité

- Augmentation des subventions de fonctionnement d'environ 700 millions de dollars par rapport aux niveaux de base de 2004-2005 pour permettre aux collèges et aux universités d'engager plus de personnel enseignant et administratif, d'acheter des ressources technologiques et éducatives, et d'améliorer les services de soutien aux étudiantes et aux étudiants.
- En 2006-2007, affectation de 82,7 millions de dollars aux petits établissements collégiaux et universitaires et à ceux des régions rurales et du Nord en plus des subventions de fonctionnement habituelles, dont 65,3 millions de dollars pour les collèges, somme qui sera augmentée à 70,4 millions de dollars en 2008-2009, et 44,3 millions de dollars pour les universités des régions du Nord.
- Affectation d'une somme additionnelle de 1 million de dollars en 2006-2007 pour faciliter l'internationalisation du système d'éducation postsecondaire de l'Ontario et veiller à ce que l'Ontario demeure concurrentiel dans un environnement de plus en plus mondialisé.
- Investissement dans l'infrastructure, par l'entremise du plan ReNouveau Ontario, le plan quinquennal du gouvernement visant à appuyer le Plan d'action pour des résultats supérieurs, ce qui comporte :
  - 550 millions de dollars pour l'ajout de 14 000 places au deuxième et troisième cycle dès 2009-2010;
  - 50 millions de dollars pour appuyer la création de nouvelles écoles de médecine de premier cycle dans quatre collectivités, soit à Mississauga, à St. Catharines, à Kitchener-Waterloo et à Windsor;
  - 570 millions de dollars pour moderniser les installations collégiales et universitaires et acheter du nouveau matériel pour les collèges.

### Reddition de comptes

- Financement triennal pour les collèges et les universités et mise en oeuvre d'un cadre de financement triennal provisoire (2006-2007 à 2008-2009) qui assurera un financement stable et prévisible aux collèges.
- Ententes pluriannuelles engageant les collèges et les universités à atteindre des résultats liés à l'ensemble du système et aux établissements afin de veiller à ce que le financement soit axé sur les priorités clés du ministère, à savoir la qualité, l'accès et la reddition de compte.
- Établissement du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES) chargé de mesurer le rendement et de faire rapport à ce sujet et d'orienter le système d'éducation postsecondaire vers une meilleure qualité. Le COQES assurera aussi le suivi de la Garantie d'accès aux études et il formulera des recommandations à ce sujet.

### *Contribution à la réalisation des priorités et des résultats*

***Vers des résultats supérieurs*** : le Plan d'action du gouvernement McGuinty pour l'éducation postsecondaire favorisera une économie forte et concurrentielle, soutenue par une main-d'œuvre hautement qualifiée, et par conséquent la prospérité individuelle et des résultats de classe mondiale.

Ce plan d'action a déjà donné des résultats, notamment :

- 120 000 étudiantes et étudiants admissibles aux subventions, dont 60 000, aux nouvelles subventions immédiates pour les frais de scolarité;
- Hausse de 27 pour cent des niveaux maximaux d'aide aux étudiantes et aux étudiants, tout en maintenant la limite de la dette des étudiantes et des étudiants admissibles à 7 000 \$;
- Suppression des obstacles pour les étudiantes et les étudiants de première génération, autochtones, handicapés et francophones;
- Un corps professoral accru, de meilleurs équipements et des services améliorés en matière de soutien aux étudiantes et aux étudiants.

*Vers des résultats supérieurs* veille à la viabilité et à l'accessibilité du système d'éducation postsecondaire grâce à la Garantie d'accès aux études. Cela signifie que chaque étudiante ou étudiant qualifié dans le besoin a accès aux ressources nécessaires pour payer les droits de scolarité, les livres et les frais obligatoires grâce à des programmes d'aide offerts par le gouvernement et les établissements.

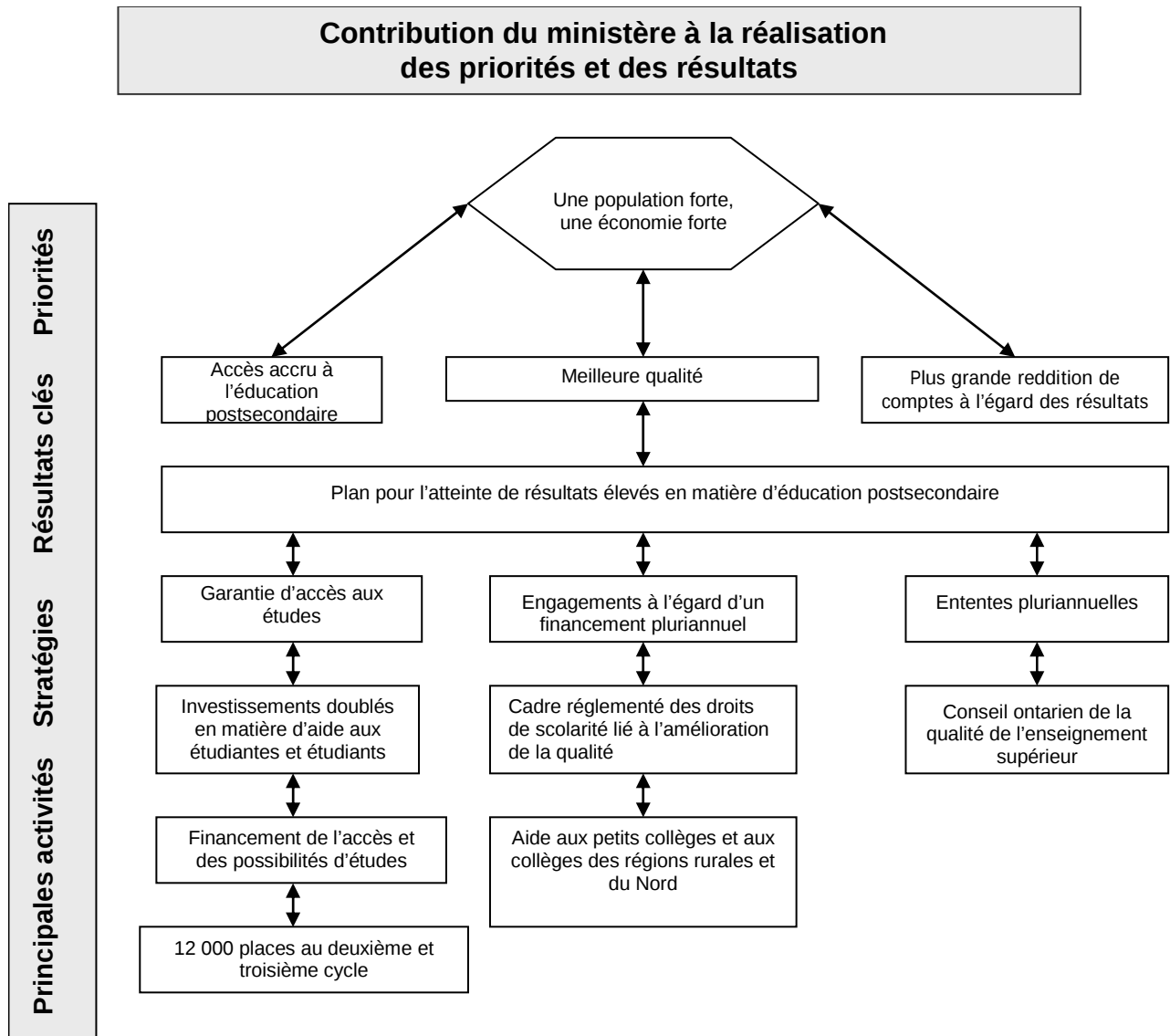
Pour s'assurer que la population ontarienne constate des résultats, le ministère améliore la capacité des établissements à mesurer leur rendement en matière d'amélioration de la qualité et de l'accès et à faire rapport à ce sujet.

Le Plan d'action pour des résultats supérieurs représente une affectation de 6,2 milliards de dollars dans l'éducation postsecondaire et la formation d'ici 2009-2010, ce qui constitue l'investissement pluriannuel le plus important des 40 dernières années dans le système d'éducation postsecondaire de l'Ontario.

Le ministère continuera à mettre en place des mesures dans le domaine de l'éducation postsecondaire afin d'améliorer la qualité, de favoriser l'accessibilité et de réaliser une plus grande reddition de comptes.

Parmi ces mesures, on compte les suivantes :

- Intégration de la Garantie d'accès aux études aux ententes pluriannuelles entre le gouvernement de l'Ontario et les collèges et les universités.
- Ajout de 12 000 places au deuxième et troisième cycle d'ici 2007-2008 et de 14 000 places d'ici 2009-2010, soit une hausse de 55 pour cent par rapport aux niveaux de 2002-2003, et affectation d'une somme de 240 millions de dollars d'ici 2007-2008 pour augmenter le nombre d'étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycle.
- Élaboration d'une stratégie globale d'internationalisation, y compris un programme d'échanges internationaux à l'intention des étudiantes et des étudiants de l'Ontario ainsi qu'une campagne de publicité ciblant les étudiantes et les étudiants étrangers éventuels.
- Publication du premier rapport du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur. Ce dernier entreprendra des recherches sur la qualité, la participation et l'accès, et il conseillera le gouvernement sur les meilleures façons de mesurer le rendement et la collaboration des établissements.



## MESURES DE PERFORMANCE

### Vers des résultats supérieurs

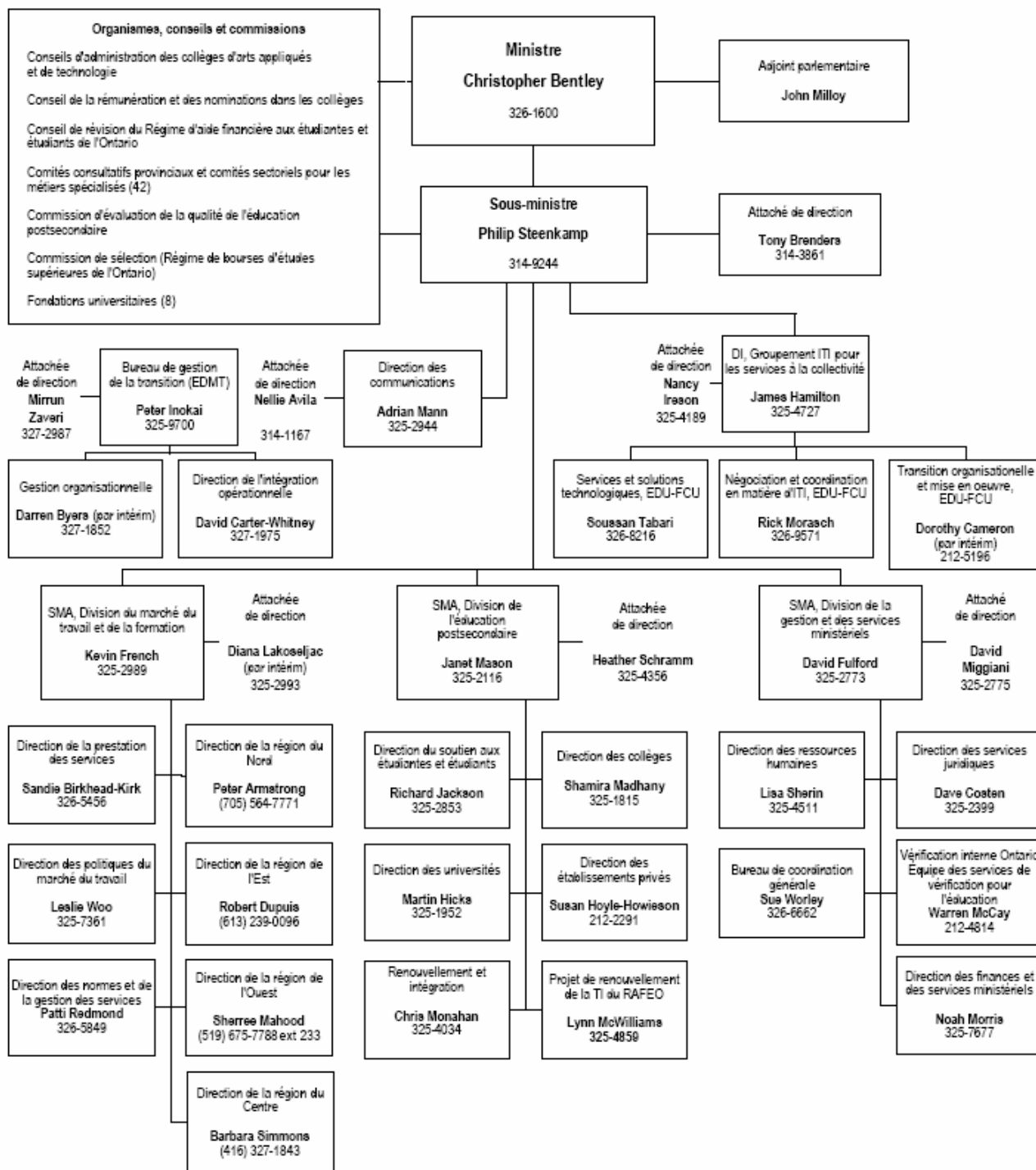
- Augmenter de 86 000 le nombre d'inscriptions aux programmes d'éducation postsecondaire.

### Système de formation et d'emploi à guichet unique

- Augmenter de 7 000 le nombre de nouveaux apprenties et apprentis inscrits pour en porter le total annuel à 26 000 en 2007-2008.
- Porter à 80 pour cent le pourcentage des participantes et participants au programme Connexion Emploi qui trouvent un emploi ou qui poursuivent leurs études ou approfondissent leur formation.
- Porter à 70 pour cent le pourcentage des participantes et participants aux programmes d'alphabétisation qui trouvent un emploi ou qui poursuivent leurs études ou approfondissent leur formation.

# ORGANIGRAMME

## Ministère de la Formation et des Collèges et Universités



Le 2 avril 2007

## **LOIS**

*Loi de 1998 sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle*, L.O. 1998, chap. 22, telle que modifiée

*Loi sur la négociation collective dans les collèges*, L.R.O. 1990, chap. C.15, telle que modifiée

*Loi de 2005 sur le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur*, L.O. 2005, chap. 28, annexe G

*Loi sur le ministère de la Formation et des Collèges et Universités*, L.R.O. 1990, chap. M.19, telle que modifiée

*Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario*, L.O. 2002, chap. 8, annexe F, telle que modifiée

*Loi de 2002 sur l'École d'art et de design de l'Ontario*, L.O. 2002, chap. 8, annexe E, telle que modifiée

*Loi de 2000 favorisant le choix et l'excellence au niveau postsecondaire*, L.O. 2000, chap. 36, telle que modifiée

*Loi de 2005 sur les collèges privés d'enseignement professionnel*, L.O. 2005, chap. 28, annexe L

*Loi sur la qualification professionnelle et l'apprentissage des gens de métier*, L.R.O. 1990, chap. T.17, telle que modifiée

*Loi sur les pouvoirs des universités en matière d'expropriation*, L.R.O. 1990, chap. U.3, telle que modifiée

*Loi de 1992 sur les fondations universitaires*, L.O. 1992, chap. 22, telle que modifiée

*Loi de 2002 sur l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario*, L.O. 2002, chap. 8, annexe O, telle que modifiée

### **Note :**

1. Cette liste ne comprend pas les lois non codifiées sur les universités ni les lois d'intérêt privé qui pourraient s'appliquer au ministère de la Formation et des Collèges et Universités; elle n'indique pas non plus les lois modificatives.

## ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS

| Organismes, conseils et commissions                                                     | Prévisions des dépenses 2007-2008 | Prévisions des recettes 2007-2008 | Chiffres réels provisoires 2006-2007 | Recettes réelles provisoires 2006-2007 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------|
| Conseil de la rémunération et des nominations dans les collèges                         | 629 700                           | -                                 | 658 239                              | -                                      |
| Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQUES)                     | 5 000 000                         | -                                 | 2 750 000                            | -                                      |
| Commission d'appel du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario | 17 000                            | -                                 | 16 809                               | -                                      |
| Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire                     | 855 200                           | 100 000                           | 673 121                              | 130 752                                |
| Comités consultatifs provinciaux (et comités sectoriels) pour les métiers spécialisés   | 850 000                           | -                                 | 757 280                              | -                                      |
| Commission de sélection (Régime de bourses d'études supérieures de l'Ontario)           | 8 500                             | -                                 | 7 395                                | -                                      |
| Fonds d'assurance pour l'achèvement de la formation (FAAF)                              | 80 000                            | -                                 | s.o.                                 | -                                      |

Le **Conseil de la rémunération et des nominations dans les collèges** est chargé de la négociation collective, de la nomination des membres des conseils d'administration et des autres fonctions que lui attribue le ministre de la Formation et des Collèges et Universités.

Le **Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur**, créé en 2006, a un large mandat. Il est chargé d'assurer l'amélioration continue du système d'éducation postsecondaire en suivant de près la qualité dans le secteur, l'accès aux études postsecondaires et la reddition de comptes de la part des établissements d'enseignement postsecondaire. Le Conseil assurera le suivi des mesures de performance et fera rapport à ce sujet, il mènera des recherches et il offrira une orientation visant à améliorer la qualité du système d'éducation postsecondaire.

La **Commission d'appel du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario** est saisie des appels interjetés par les personnes ayant présenté des demandes au Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) et fait des recommandations au ministre de la Formation et des Collèges et Universités quant à leur admissibilité à l'aide financière offerte par le RAFEO.

La **Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire** fait des recommandations au ministre de la Formation et des Collèges et Universités relativement aux demandes présentées, en vue d'offrir des programmes menant à l'obtention d'un grade universitaire, par des établissements privés nouveaux ou existants de l'Ontario conférant des grades universitaires, des établissements situés à l'extérieur de la province, des collèges d'arts appliqués et de technologie et tout autre établissement non autorisé à décerner des grades universitaires par une loi ontarienne.

Les **comités consultatifs provinciaux (et comités sectoriels) pour les métiers spécialisés** fournissent des conseils et des recommandations au ministre de la Formation et des Collèges et Universités en ce qui concerne les programmes d'apprentissage et les qualifications nécessaires pour les métiers et les autres professions.

La **Commission de sélection (Régime de bourses d'études supérieures de l'Ontario)** fournit des conseils et des recommandations au ministre de la Formation et des Collèges et Universités en ce qui concerne les politiques et l'administration du Régime de bourses d'études supérieures de l'Ontario et choisit les candidates et les candidats qui ont droit à un financement aux termes du programme.

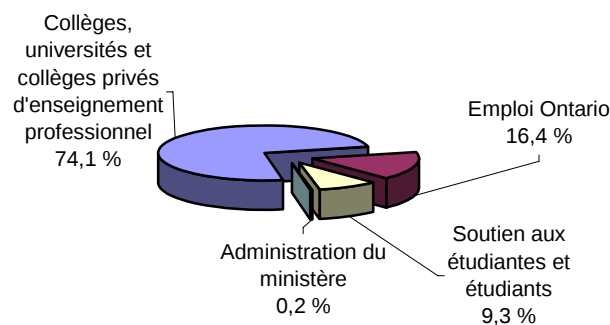
Le **Conseil consultatif du Fonds d'assurance pour l'achèvement de la formation**, établi en 2006, a pour mandat de conseiller la surintendante ou le surintendant des collèges privés d'enseignement professionnel quant à l'administration du Fonds d'assurance pour l'achèvement de la formation (FAAF), notamment en ce qui a trait à la gestion financière du fonds, aux critères d'évaluation de la viabilité financière des collèges privés d'enseignement professionnel (CPEP), aux lignes directrices générales à suivre en cas de fermeture d'un CPEP et aux mesures à prendre si un CPEP donné cesse ses activités.

## INFORMATION FINANCIÈRE

Toutes les ressources du ministère appuient la réalisation des deux stratégies, soit Vers des résultats supérieurs et Emploi Ontario. Le schéma ci-dessous illustre la répartition des charges de fonctionnement et d'immobilisations, y compris les redressements de consolidation, selon les principales activités du ministère.

### Investissements dans les principales activités

**Charges de fonctionnement et d'immobilisations  
2007-2008**



**Dépenses prévues du ministère 2007-2008 (M\$)**

|                        |                |
|------------------------|----------------|
| <b>Fonctionnement</b>  | <b>5 888,9</b> |
| <b>Immobilisations</b> | <b>187,6</b>   |
| <b>TOTAL</b>           | <b>6 076,5</b> |

Note : Les montants totaux comprennent les crédits législatifs.

L'actif de fonctionnement n'est pas inclus.

Les redressements de consolidation ne sont pas inclus dans le Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2007-2008. Ils figurent uniquement dans la version imprimée du Budget des dépenses.

## Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) est déterminé à doter l'Ontario de la meilleure main-d'œuvre d'Amérique du Nord pour lui donner un avantage concurrentiel dans l'économie du savoir en offrant une éducation et des systèmes d'apprentissage accessibles et de qualité supérieure et en améliorant la reddition de comptes à leur égard.

| Crédits/Programmes                                                    | Prévisions<br>2007-2008 | Variations par<br>rapport aux<br>prévisions de<br>2006-2007 |                | Prévisions<br>2006-2007 | Chiffres réels<br>provisoires<br>2006-2007 | Chiffres réels<br>2005-2006 |
|-----------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------------------------------------------|----------------|-------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------|
|                                                                       | \$                      | \$                                                          | %              | \$                      | \$                                         | \$                          |
| <b>FONCTIONNEMENT ET IMMOBILISATIONS</b>                              |                         |                                                             |                |                         |                                            |                             |
| Administration du<br>ministère                                        | 14 062 000              | 3 147 500                                                   | 28,84 %        | 10 914 500              | 13 062 100                                 | 10 352 113                  |
| Éducation postsecondaire                                              | 5 033 514 900           | 412 891 900                                                 | 8,94 %         | 4 620 623 000           | 4 921 877 100                              | 4 361 314 366               |
| Emploi Ontario                                                        | 987 167 400             | 365 601 800                                                 | 58,82 %        | 621 565 600             | 598 402 000                                | 369 260 041                 |
| Total, y compris mandats<br>spéciaux                                  | 6 034 744 300           | 781 641 200                                                 | 14,88 %        | 5 253 103 100           | 5 533 341 200                              | 4 740 926 520               |
| Moins : Mandats spéciaux                                              | -                       | -                                                           |                | -                       | -                                          | -                           |
| <b>Total à voter</b>                                                  | <b>6 034 744 300</b>    | <b>781 641 200</b>                                          | <b>14,88 %</b> | <b>5 253 103 100</b>    | <b>5 533 341 200</b>                       | <b>4 740 926 520</b>        |
| Mandats spéciaux                                                      | -                       | -                                                           |                | -                       | -                                          | -                           |
| Crédits législatifs                                                   | 41 750 699              | (2 767 545)                                                 | -6,22 %        | 44 518 244              | 24 526 044                                 | 51 101 320                  |
| <b>Total du ministère –<br/>Fonctionnement et<br/>immobilisations</b> | <b>6 076 494 999</b>    | <b>778 873 655</b>                                          | <b>14,70 %</b> | <b>5 297 621 344</b>    | <b>5 557 867 244</b>                       | <b>4 792 027 840</b>        |
| <b>Actif</b>                                                          |                         |                                                             |                |                         |                                            |                             |
| Éducation postsecondaire                                              | 283 348 800             | 18 869 600                                                  | 7,13 %         | 264 479 200             | 0                                          | 247 900 029                 |
| Emploi Ontario                                                        | 14 425 000              | 0                                                           | 0,00 %         | 14 425 000              | 0                                          | 12 056 700                  |
| <b>Total à voter - Actif</b>                                          | <b>297 773 800</b>      | <b>18 869 600</b>                                           | <b>6,77 %</b>  | <b>278 904 200</b>      | <b>0</b>                                   | <b>259 956 729</b>          |

Note : Les chiffres de 2005-2006 ont subi un retraitement pour tenir compte du transfert de TVOntario au ministère de l'Éducation et du transfert du programme de formation relais pour les professionnels et les gens de métier formés à l'étranger au ministère des Affaires civiques et de l'Immigration.

## **Annexe**

---

### **Ministère de la Formation et des Collèges et Universités**

## **RAPPORT ANNUEL 2005-2006**

### **ÉDUCATION POSTSECONDAIRE**

Dans son budget de 2005, le gouvernement a annoncé une mesure pluriannuelle d'une valeur de 6,2 milliards de dollars, le Plan vers des résultats supérieurs, afin de favoriser une économie forte et concurrentielle, soutenue par une main-d'œuvre hautement qualifiée, et par conséquent la prospérité individuelle et des résultats de classe mondiale. Les résultats obtenus ont trait à trois éléments : un accès accru aux collèges et aux universités, l'amélioration de la qualité de l'éducation et une meilleure reddition de comptes à l'égard des investissements du gouvernement.

Voici les initiatives entreprises par le ministère en 2005-2006 :

#### **Accès accru**

- L'Ontario a investi jusqu'à 192 millions de dollars pour améliorer l'aide financière aux étudiantes et aux étudiants en 2005-2006; ce financement atteindra jusqu'à 358 millions de dollars d'ici 2009-2010 afin de promouvoir l'accès et les possibilités d'études pour les étudiantes et les étudiants à faible et moyen revenu.
- Les étudiantes et les étudiants ont bénéficié de plus de prêts sans une hausse de la dette remboursable annuelle maximum. Le Programme de subventions d'appui aux étudiantes et étudiants de l'Ontario a continué à plafonner la dette annuelle remboursable à 7 000 \$ par année universitaire.
- En 2005-2006, un investissement de 10,2 millions de dollars a été effectué pour aider les collèges et les universités à offrir des programmes d'ouverture sur la collectivité et de soutien à l'intention des francophones, des Autochtones, des personnes handicapées et des étudiantes et étudiants de première génération (ceux et celles qui sont les premiers de leur famille à faire des études postsecondaires). Ce financement augmentera pour atteindre 55 millions de dollars d'ici 2009-2010.
- Le ministère a augmenté le financement de base de 82,3 millions de dollars en 2005-2006 afin de favoriser la hausse des inscriptions dans les collèges (9,6 millions de dollars) et les universités (72,7 millions de dollars).
- En 2005-2006, les étudiantes et les étudiants de deuxième et troisième cycle ont bénéficié des nouvelles bourses d'études supérieures de l'Ontario. Le gouvernement a annoncé dans le budget l'affectation par la province de 100 millions de dollars à la création de fonds de dotation aux universités de l'Ontario pour financer ces bourses.

- Le Plan d'action pour des résultats supérieurs prévoit une augmentation massive du nombre d'étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycle, grâce à un financement qui atteindra 220 millions de dollars par année d'ici 2009-2010 en vue de créer 14 000 nouvelles places.
- Dans le budget de 2005, le gouvernement a annoncé un investissement de 95 millions de dollars d'ici 2009-2010 dans les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario pour les aider à offrir des programmes de sciences de la santé de haute qualité et à accroître de 23 pour cent le nombre de places dans les écoles de médecine.
- L'École de médecine du Nord de l'Ontario a accueilli ses premiers étudiants et étudiantes en septembre 2005, au nombre de 56. En 2005-2006, le gouvernement a accordé 17,8 millions de dollars à titre de fonds de démarrage, de planification et de transition afin d'assurer la réussite de la mise en place de cette nouvelle école.

### **Amélioration de la qualité de l'éducation**

- En 2005-2006, le MFCU a affecté 10 millions de dollars supplémentaires pour soutenir les petits collèges et ceux des régions rurales et du Nord. Ce financement additionnel augmentera pour atteindre 20 millions de dollars par année en 2007-2008.
- Dans son budget, le gouvernement de l'Ontario a annoncé un investissement supplémentaire de 5 millions de dollars d'ici 2009-2010 pour faciliter l'internationalisation du système d'éducation postsecondaire de l'Ontario et pour faire en sorte que l'Ontario demeure concurrentiel dans un environnement de plus en plus mondialisé.
- Le gouvernement de l'Ontario effectue aussi de nouveaux investissements, qui totaliseront 200 millions de dollars au cours des cinq prochaines années, pour remédier à la détérioration de l'infrastructure postsecondaire.

### **Meilleure reddition de comptes**

- En 2005-2006, le MFCU a collaboré avec ses partenaires du secteur des collèges en vue d'élaborer un nouveau cadre de financement commun pour 2006-2007 visant à assurer un financement prévisible et stable, équitablement réparti et permettant d'atteindre les résultats souhaités par la population ontarienne, à savoir un système d'éducation postsecondaire de qualité supérieure et accessible.
- Des ententes bilatérales de rendement ont été négociées avec les collèges et les universités afin d'améliorer la reddition de comptes. Des ententes provisoires de

reddition de comptes ont été mises en place en 2005-2006 à titre transitoire, en prévision des ententes pluriannuelles des années à venir.

## MARCHÉ DU TRAVAIL ET FORMATION

- En 2005-2006, le ministère a signé deux ententes historiques avec le gouvernement fédéral, soit l'Entente sur le développement du marché du travail et l'Entente de partenariat sur le marché du travail. Ces deux ententes ont permis au ministère de planifier l'intégration des programmes axés sur le marché du travail en Ontario et de les élargir afin de fournir davantage de services axés sur la formation, l'apprentissage et le marché du travail.
- Dans le budget de 2005, le gouvernement proposait le Système de formation et d'emploi à guichet unique pour accroître le nombre d'inscriptions en offrant un chemin d'accès direct à l'apprentissage, en mettant davantage l'accent sur les activités d'information et de recrutement ciblant les employeurs, et en améliorant le taux de réussite dans les programmes d'apprentissage.
- Dans le cadre du Fonds pour l'amélioration des installations d'apprentissage, le ministère a octroyé 10 millions de dollars aux collèges communautaires en 2005-2006.
- En 2005-2006, 8,3 millions de dollars ont été attribués dans le cadre du Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO), et on prévoyait placer 20 500 étudiantes et étudiants.
- Le budget de l'Ontario de 2005 a annoncé l'affectation de 15 millions de dollars par année d'ici 2007-2008 pour accroître les options de rattrapage scolaire pour les personnes qui ont quitté l'école secondaire mais qui souhaitent à présent exercer un métier spécialisé, prévoyant que 6 000 personnes participeraient à cette initiative.

## APPUI AUX ENGAGEMENTS, AUX PRIORITÉS ET AUX RÉSULTATS CLÉS DU GOUVERNEMENT

Le Plan d'action pour des résultats supérieurs a soutenu la priorité accordée par le gouvernement à la **réussite scolaire** grâce aux mesures suivantes :

- Affectation de 358 millions de dollars supplémentaires d'ici 2009-2010 dans l'aide financière aux étudiantes et aux étudiants, ce qui représente plus du double du financement de base fourni en 2004-2005;
- Augmentation importante des inscriptions dans les collèges et les universités;
- Augmentation du corps professoral des collèges et des universités pour faire face à l'augmentation des inscriptions et améliorer le taux de réussite des étudiantes et des étudiants;

- Collaboration avec les établissements postsecondaires pour offrir une expérience plus enrichissante aux étudiantes et aux étudiants;
- Amélioration des itinéraires d'études des étudiantes et des étudiants et collaboration accrue entre les collèges et les universités de l'Ontario.

De plus, l'initiative prioritaire d'**amélioration de la santé** du gouvernement a été soutenue par l'octroi de nouveaux fonds totalisant 95 millions de dollars pour offrir des programmes de sciences de la santé de haute qualité, améliorer la qualité de l'enseignement médical et piloter un nouveau programme communautaire de sciences infirmières dans le Nord de l'Ontario, et par la hausse du nombre de nouvelles places en première année dans les écoles de médecine.

À l'appui de la priorité « **une population forte, une économie forte** » du gouvernement, le ministère a mis en œuvre des initiatives visant les objectifs suivants :

- Augmenter de 7 000 le nombre d'apprenties et d'apprentis inscrits, pour le porter à un total annuel de 26 000 en 2007-2008;
- Mettre en œuvre une nouvelle stratégie visant à attirer plus d'étudiantes et d'étudiants étrangers et à encourager les jeunes de l'Ontario à faire des études à l'étranger.

Les programmes postsecondaires ont connu une augmentation de près de 7 pour cent des inscriptions depuis 2003-2004, et un nombre estimatif de 464 706 personnes étaient inscrites à des programmes d'éducation postsecondaire en 2005-2006.

Le nombre des nouveaux apprenties et apprentis inscrits a augmenté de 10 pour cent pendant la même période, pour atteindre un chiffre estimatif de 21 100 en 2005-2006.

Le taux de réussite du programme Connexion Emploi est resté élevé, puisque l'on estime à 80 pour cent la proportion des participantes et participants ayant trouvé un emploi ou poursuivi leurs études ou approfondi leur formation.

Le Programme d'alphabétisation et de formation de base a continué à produire des résultats supérieurs, puisque l'on estime à 65 pour cent la proportion des participantes et participants ayant trouvé un emploi ou poursuivi leurs études ou approfondi leur formation, soit une augmentation de 5 pour cent par rapport à 2003-2004.

Les principales stratégies telles que Vers des résultats supérieurs, le Système de formation et d'emploi à guichet unique et le programme Connexion Emploi ont favorisé l'augmentation ciblée de la scolarité et des compétences et une fréquentation accrue des programmes d'éducation postsecondaire et d'apprentissage.

### Dépenses ministérielles

|                                       | Dépenses ministérielles réelles 2005-2006 (M\$) |
|---------------------------------------|-------------------------------------------------|
| <b>Fonctionnement</b>                 | 4 659,2                                         |
| <b>Immobilisations</b>                | 132,9                                           |
| <b>Effectif<br/>(au 31 mars 2006)</b> | 661,1                                           |

Note : Les montants indiqués comprennent les crédits législatifs et les redressements de consolidation.

## **RAPPORT ANNUEL 2006-2007**

En 2006-2007, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités a poursuivi la mise en œuvre du Plan d'action pour des résultats supérieurs, une mesure pluriannuelle d'une valeur de 6,2 milliards de dollars visant à améliorer le système d'éducation postsecondaire, et il a mis en place Emploi Ontario pour offrir des services liés à la formation par l'entremise d'un guichet unique.

### **ÉDUCATION POSTSECONDAIRE**

Dans le cadre du Plan d'action pour des résultats supérieurs, le MFCU a continué à concrétiser trois engagements : l'amélioration de la qualité de l'éducation, un accès accru aux collèges et aux universités et l'amélioration de la reddition de comptes à l'égard des investissements du gouvernement.

#### **Amélioration de la qualité de l'éducation**

Voici les réalisations liées à l'amélioration de la qualité :

- Pour la première fois, attribution d'allocations triennales aux collèges et aux universités afin d'améliorer la qualité et l'accès.
- Une augmentation du financement pour améliorer la qualité de l'expérience d'apprentissage des étudiantes et des étudiants grâce à une meilleure interaction entre ces derniers et le corps professoral et à de meilleurs services de soutien aux étudiantes et aux étudiants. Durant la période de trois ans visée par les ententes pluriannuelles, les subventions de fonctionnement augmenteront à 4,3 milliards de dollars d'ici 2008-2009, soit une hausse de 1 milliard de dollars par an depuis l'adoption du plan Vers des résultats supérieurs.
- La création de nouvelles places en première année dans les facultés de médecine, la mise en œuvre du programme pilote de sciences infirmières en milieu communautaire et l'amélioration de l'expérience clinique des étudiantes et des étudiants inscrits dans des programmes de sciences de la santé renforceront les professions de la santé, un élément clé du Plan d'action pour des résultats supérieurs.
- L'affectation de 65,3 millions de dollars en 2006-2007, soit une hausse de 20 millions de dollars depuis 2004-2005, pour aider les petits collèges et ceux des régions rurales et du Nord à offrir des programmes de qualité dans leurs collectivités.
- La création du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES) afin de favoriser l'amélioration de la qualité dans ce secteur, de l'accès à l'éducation postsecondaire et de la reddition de comptes par les établissements. Le ministère travaillera en collaboration avec les intervenants du secteur de l'éducation postsecondaire afin que les étudiantes et les étudiants en Ontario

reçoivent l'éducation de qualité qu'ils méritent, et le Conseil veillera à l'amélioration continue du système d'éducation postsecondaire.

- Un investissement de 70 millions de dollars en 2006-2007 pour aider les collèges et les universités à réparer et à entretenir leurs installations. Le Fonds de réfection des installations a affecté 40 millions de dollars aux collèges et aux universités, et les collèges ont reçu une somme additionnelle de 30 millions de dollars par l'entremise des mesures de stimulation économique du gouvernement.
- Un investissement de 1 million de dollars pour mieux faire connaître le savoir-faire de l'Ontario en matière d'éducation postsecondaire dans le monde et contribuer à répondre à la demande mondiale d'enseignement supérieur. Cela permettra de créer des liens et de renforcer les relations établies dans le monde entier afin d'enrichir l'économie ontarienne à l'avenir.

### **Accès accru**

Voici les réalisations liées à l'accès accru :

- La mise en œuvre de la Garantie d'accès aux études, ce qui signifie que les étudiantes et les étudiants qualifiés ne seront pas empêchés de fréquenter les collèges et les universités publics en raison d'un manque de programmes d'aide financière.
- Le nombre d'inscriptions à temps plein dans les collèges et les universités a augmenté d'environ 86 000 depuis 2002-2003.
- D'autres améliorations apportées aux prêts et aux bourses, dont ont bénéficié 145 000 étudiantes et étudiants en 2006-2007.
- Une hausse du nombre d'étudiantes et étudiants admissibles à bénéficier de subventions immédiates, celui-ci ayant passé à 60 000 (contre environ 32 000 en 2005-2006), du fait de l'augmentation du seuil de revenu d'environ 35 000 \$ à 75 000 \$ dans le cas d'une famille comptant deux enfants.
- Le maintien du plafond de la dette remboursable annuelle à 7 000 \$ grâce à la Subvention d'appui aux étudiantes et étudiants de l'Ontario.
- Une hausse des allocations pour livres et fournitures en 2006-2007 pour la première fois en plus de 20 ans, dont ont profité 138 000 étudiantes et étudiants.
- Une hausse de 736 millions de dollars des subventions de fonctionnement versées aux collèges et aux universités en 2006-2007 par rapport au financement de base de 2004-2005.
- L'affectation de 70 millions de dollars pour augmenter le nombre d'étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycle. Le financement passera à 220 millions de dollars par année d'ici 2009-2010, ce qui permettra de créer 14 000 nouvelles places.

- Le maintien de l'affectation de 50 millions de dollars chaque année par l'entremise de la Fiducie d'aide aux étudiantes et étudiants de l'Ontario afin de rendre l'éducation postsecondaire plus abordable et accessible.
- Un investissement de 15 millions de dollars en 2006-2007 dans de nouvelles initiatives et de nouveaux programmes d'ouverture sur la collectivité afin d'offrir des occasions accrues aux étudiantes et aux étudiants autochtones, francophones, handicapés et de première génération, soit ceux et celles qui sont les premiers de leur famille à fréquenter une université ou un collège.
- La mise en œuvre de la Fenêtre d'accès au RAFFEO permettant aux étudiantes et aux étudiants de se renseigner au sujet des coûts et des sources d'aide financière pour les établissements et le programme de leur choix.

### Meilleure reddition de comptes

Voici les réalisations liées à une meilleure reddition de comptes :

- La signature de plans triennaux avec les collèges et les universités pour veiller à la reddition de comptes à l'égard des investissements du gouvernement.
- La création du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES) pour améliorer l'accès à l'éducation postsecondaire et la reddition de comptes par les établissements et accroître la qualité.
- L'adoption de la nouvelle *Loi de 2005 sur les collèges privés d'enseignement professionnel* qui régit davantage le secteur des collèges privés d'enseignement professionnel et qui permettra d'améliorer la qualité et la reddition de comptes au sein de ces établissements. De plus, le Fonds d'assurance pour l'achèvement de la formation (FAAF) a été établi en vertu de cette loi afin de mieux protéger les étudiantes et les étudiants de ces établissements contre les pertes financières et de leur permettre de poursuivre leur formation si le collège cesse d'offrir le programme en question.

### STRATÉGIE D'ACCÈS À L'EMPLOI ET DE RENOUVELLEMENT DES COMPÉTENCES

Le budget de 2006 prévoyait la mise en œuvre à l'échelle gouvernementale de la Stratégie d'accès à l'emploi et de renouvellement des compétences, qui offre des occasions accrues aux gens de réaliser leur plein potentiel grâce à des services efficaces et pertinents en matière de formation et d'emploi. Le MFCU a appuyé cette stratégie en :

- créant *Emploi Ontario* afin d'offrir des services de formation grâce à une formule à guichet unique, qui permet aux gens de trouver plus facilement les services dont ils ont besoin, et en négociant l'Entente Canada-Ontario sur le développement du marché du travail et l'Entente Canada-Ontario de partenariat sur le marché du travail avec le gouvernement fédéral en novembre 2005.

## **Appui de la stratégie**

*Emploi Ontario* est un réseau intégré d'emploi et de formation qui relie les Ontariennes et les Ontariens aux services dont ils ont besoin, dans leurs collectivités. Il permet un aiguillage harmonieux entre les programmes financés par la province et le gouvernement fédéral.

Voici les réalisations en 2006-2007 :

- Poursuite du travail en vue de réaliser l'objectif de porter à 26 000 le nombre de nouveaux apprenties et apprentis inscrits en 2007-2008;
- Élargissement du Programme apprentissage-diplôme en 2006 afin d'améliorer l'accès à l'apprentissage;
- Reconnaissance de la contribution des employeurs à la formation par l'apprentissage grâce aux Prix ministériels de reconnaissance des employeurs pour l'excellence en apprentissage;
- Investissement dans les collèges et les organismes communautaires qui offrent le programme Connexion Emploi et le Programme d'alphabétisation et de formation de base pour permettre de bénéficier d'une main-d'œuvre instruite et qualifiée, qui représente un avantage concurrentiel incontestable pour notre économie.

## **ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL (EDMT)**

L'Entente Canada-Ontario sur le développement du marché du travail consiste en une entente de transfert des programmes fédéraux de formation et d'emploi en Ontario, identique à celles négociées avec la plupart des autres provinces, y compris le Québec.

Dans le cadre de cette entente, l'Ontario reçoit environ 525 millions de dollars par année pour offrir des programmes d'emploi et une somme supplémentaire de 57 millions de dollars par année pour les salaires du personnel et les frais administratifs. Le gouvernement fédéral s'est engagé à fournir à l'Ontario un financement ponctuel de 25 millions de dollars pour élaborer des systèmes d'information à l'appui des programmes transférés.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, les employés et les programmes fédéraux visés relèvent du gouvernement provincial.

## **ENTENTE CANADA-ONTARIO DE PARTENARIAT SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL (EPMT)**

L'Entente de partenariat sur le marché du travail est une entente de six ans qui peut être renouvelée par accord mutuel des deux paliers de gouvernement.

Dans le cadre de cette entente, chaque palier de gouvernement administrera des initiatives en tenant compte des six priorités suivantes en matière d'investissement :

1) Élargir et améliorer l'apprentissage; 2) Intégration des immigrants récents sur le marché du travail; 3) Alphabétisation et compétences essentielles; 4) Développement des compétences en milieu de travail, 5) Autochtones; 6) Aide aux autres travailleurs affrontant des obstacles sur le marché du travail.

L'EPMT prévoit l'affectation de nouveaux fonds par le gouvernement fédéral pour l'Ontario, et ce financement passera à 314 millions de dollars annuellement en 2009-2010.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à transférer 50 pour cent de ces fonds (soit 157 millions de dollars en 2009-2010 et en 2010-2011) à l'Ontario afin qu'il les administre. L'autre tranche de 50 pour cent (soit 157 millions de dollars en 2009-2010 et en 2010-2011) sera dépensée en Ontario par le gouvernement fédéral dans les six domaines prioritaires.

## **APPUI AUX ENGAGEMENTS, AUX PRIORITÉS ET AUX RÉSULTATS CLÉS DU GOUVERNEMENT**

En 2006-2007, le MFCU a continué à appuyer les priorités du gouvernement : une population forte, une économie forte; une meilleure santé; et la réussite scolaire.

### **Une population forte, une économie forte**

- Le 23 novembre 2005, le ministère a signé un accord historique avec le gouvernement fédéral concernant l'Entente sur le développement du marché du travail (EDMT) et l'Entente de partenariat sur le marché du travail (EPMT). En vertu de l'EDMT, les programmes et les services fédéraux sont intégrés au réseau *Emploi Ontario*. Quant à l'EPMT, elle permet à la province d'enrichir sa gamme de programmes de formation et d'emploi et d'offrir des services à une clientèle plus large.
- *Emploi Ontario* offre aux Ontariennes et aux Ontariens de meilleurs services d'apprentissage et de formation professionnelle. Ce programme a permis :
  - d'augmenter le nombre d'apprenties et apprentis en aidant un plus grand nombre d'immigrantes et immigrants qualifiés à exercer leur métier;
  - d'augmenter le nombre des nouvelles inscriptions aux programmes d'apprentissage grâce aux bourses d'études pour l'apprentissage, aux primes à la signature à l'intention des employeurs et au crédit d'impôt pour la formation en apprentissage.

### **Une meilleure santé**

- Le ministère a appuyé la priorité « une meilleure santé » en offrant les installations nécessaires pour la formation de médecins, d'infirmières et d'infirmiers et d'autres professionnels de la santé plus compétents et plus nombreux. Le MFCU a accru le nombre de postes pour les titulaires d'un diplôme de premier cycle ou d'un

diplôme étranger de cycle supérieur en médecine, il a financé la nouvelle École de médecine du Nord de l'Ontario et il a augmenté les inscriptions dans les programmes de sciences infirmières.

### La réussite scolaire

- Le MFCU a continué à élaborer un système d'éducation postsecondaire plus coordonné et concerté, caractérisé par un financement plus viable, prévoyant notamment une augmentation des subventions de fonctionnement et de l'aide aux étudiantes et aux étudiants.
- Le ministère a continué à rendre l'éducation postsecondaire plus accessible et plus abordable en modifiant les critères d'admissibilité aux prêts accordés aux étudiantes et aux étudiants.
- Le MFCU a continué à stabiliser le financement des collèges, particulièrement les petits collèges et ceux des régions rurales et du Nord.
- Le Programme apprentissage-diplôme a permis d'offrir de nouveaux programmes de rattrapage scolaire aux personnes qui ont abandonné leurs études secondaires et d'améliorer l'accès aux programmes d'emploi.

#### Dépenses ministérielles

|                               | Dépenses réelles provisoires du ministère<br>2006-2007 (M\$) |
|-------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Fonctionnement                | 5 462,7                                                      |
| Immobilisations               | 95,2                                                         |
| Effectif<br>(au 31 mars 2007) | 1 200,3                                                      |

Note : Les montants indiqués comprennent les crédits législatifs.